

L'avocat était une femme, par Julia Minkowski et Lisa Vignoli, Paris, JCLattès, 2021, 198 p, 18 €.

Il m'est souvent arrivé, en lisant des dossiers criminels trash, de songer « mais qui a pu commettre un acte aussi terrible ? » et, plus tard, d'arriver en prison et de rencontrer le type, là, en jogging devant moi, qui me dit « bonjour maître » et avec lequel je parle de tout et de rien. En réalité, il pourrait être vous ou votre voisin du dessous.

C'est Céline Lasek qui parle. Une des neuf avocates que sa consœur Julia Minkowski a interrogées, avec le concours de la journaliste Lisa Vignoli, en leur demandant de leur parler de « l'affaire de leur vie ». Et ce qu'elle dit, tous les avocats qui pratiquent, au moins un peu, le droit pénal, l'ont vécu : les monstres sont souvent des hommes ordinaires.

Dans certaines conditions, les pénalistes ne sont pas des êtres humains comme les autres, précise Corinne Dreyfus-Schmidt. Et c'est vrai qu'il s'agit d'un métier un peu à part, même au sein de notre profession.

Pourquoi un livre consacré à neuf (et même dix, puisqu'on peut y ajouter Julia Minkowski elle-même) avocats qui ont pour point commun d'être des avocates ? Elles ont défendu des grands noms, qu'il s'agisse de personnalités (Bertand Cantat pour Céline Lasek ; Ramush Haradinaj, ex-premier ministre du Kosovo, pour Rachel Lindon ; Charles Pasqua pour Jacqueline Laffont ; Agnès Le Roux pour Julia Minkowski), de terribles criminels (un jeune et beau garçon auteur d'un matricide pour Cécile de Oliveira ; le violeur et tueur en série Guy Georges pour Frédérique Pons) ou, tout simplement, des justiciables qui se trouvaient devant les juridictions correctionnelles à leur corps défendant (un père faussement accusé d'actes incestueux pour Frédérique Baulieu ; la famille d'Ilan Halimi pour Caroline Toby ; un étranger accusé de viol par un écrivain pour Marie Dosé ; des victimes de violences policières pour Corinne Dreyfus-Schmidt). Elles ont choisi ces affaires librement, pas nécessairement parce que c'était les plus marquantes. Simplement parce que c'étaient celles-là qu'elles avaient envie de raconter.

Cela se lit facilement, rapidement même, dirais-je. Mais la ligne directrice ne m'apparaît pas clairement. Simplement surfer sur la vague néoféministe ? Il est vrai que Frédérique Baulieu se souvient que Thierry Lévy lui avait dit qu'avocat pénaliste ce n'était pas un métier pour une femme ... Ma grand-mère, qui s'est réinscrite au barreau après la guerre 40-45 pour défendre ceux qui étaient accusés d'actes de collaboration, doit se retourner dans sa tombe ...

Le mot de la fin ira à Corinne Dreyfus-Schmidt dans son procès contre les violences policières.

Elle note des méthodes d'interrogatoire qui ressemblent à s'y méprendre à celles retranscrites dans Comment faire avouer ? - un livre écrit dans les années 1960 – et enseignées alors dans les écoles de police, Interdite depuis, l'œuvre comprenait des chapitres tels que « Comment attendrir la viande », « Faire du chantage », « Devenir une machine à confession »...

Sous l'inquisition, il y avait aussi de pareils manuels, destinés à ceux qui devaient faire avouer à de pauvres femmes qu'elles étaient des sorcières¹ ...

Patrick Henry

¹ Voyez, par exemple, le *Malleus maleficarum* (Le marteau des sorcières) d'Henri Institoris et Jacob Sprenger, Strasbourg, 1486 ou 1487, ou le *Directorium inquisitorum* (Le manuel des inquisiteurs) de Nicolas Eymerich, Avignon, 1376-1378, adapté par Francesco Pena en 1578. Ces ouvrages sont encore disponibles aujourd'hui.